



Séance publique du Conseil municipal  
du lundi 6 mars 2023

## **PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux le six mars à 18h30, le Conseil municipal de la ville d'Aimargues, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Paul FRANC.**

### **Les membres présents en séance :**

Jean-Paul FRANC, André MEGIAS, Martine GERAUD-COTTINO, Bernard JULLIEN, Jean-Claude FOVET, Laure BECHARD, Michel POUJOL, Fabienne GAUDIN, Bernadette MAUMEJEAN, Francis BREGEOT, Véronique VAUTRIN, Martine ABELLO, Jean-Paul GERAUD, Jean-François GARCIA, Sabine LOMBARD, Cyril PERISSE, Philippe MANGANO, Rémy FAVRE, Leïla AMROUT, Bertrand PAQUOTTE, Gérard GALET, Rachid SAYET, Nadia BELAOUNI, Roland MACON

### **Les membres ayant donné un pouvoir :**

Alexandra PEROVIC à Fabienne GAUDIN, Emmanuel VEZIAN à Nadia BELAOUNI, François MONSEGUR à Roland MACON, Séverine DEVERT à Rachid SAYET

### **Les membres absents :**

Alexandra PEROVIC, Mélissa GRANON, Emmanuel VEZIAN, François MONSEGUR, Séverine DEVERT

### **Secrétaire de séance**

Laure BECHARD

**Quorum** : 28/29

### Ordre du jour :

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT  
COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE  
1 CESSION IMMOBILIERE ENSEMBLE IMMOBILIER SIS BD F GUILLIERME  
2 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

### Délibérations prises :

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL** du 16 février 2023  
*4 abstentions (Mme BELAOUÏ, M. SAYET, M. VEZIAN, Mme DEVERT)*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**  
*Le conseil municipal prend acte*

## **2023-094 CESSION IMMOBILIERE ENSEMBLE IMMOBILIER SIS BD F GUILLIERME**

*Voté à la majorité 4 abstentions (R SAYET N BELAOUNI M. VEZIAN, Mme DEVERT)  
N BELAOUNI revient sur la question de l'affectation des locaux.  
B JULLIEN répond que la question a été traitée au conseil municipal précédent et qu'il  
n'est plus question d'affectation ce jour, mais de la vente des locaux.*

## **2023-095 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

*Le conseil municipal prend acte*

*N BELAOUNI s'interroge sur la pertinence du projet d'un pumtruck et skate parc sur le terrain face au garage Citroën par rapport au critère d'inondabilité.*

*Par ailleurs, elle estime que ce type de projet doit être concerté en réunion publique.*

*JP FRANC précise que le projet répond d'une part, à une demande de la population et d'autre part, qu'il a reçu un avis favorable de la DDTM, à partir d'une modélisation à 20 ans, ce qui n'est pas gagné.*

*En outre, compte tenu de sa localisation proche des habitations, il est important de tenir compte des éventuelles nuisances sonores. Il confirme que le projet intègre la réalisation d'un bassin de rétention, et loin des habitations.*

*N BELAOUNI estime qu'un jardin partagé aurait été plus pertinent sur un terrain classé en zone agricole, plutôt que de prolonger des structures béton, ce qui va à l'encontre de l'écologie.*

*JP FRANC corrige : le terrain est en zone naturelle et qu'il n'est pas question de bétonné tout le secteur. Par ailleurs, il précise que le projet s'inscrit dans une opération de restructuration sur l'ensemble du village, dans la continuité des zones du Bd des anciens combattants, Bd des Candinières, et de la rue Henri Aubanel, qui se concrétisera par un parc paysagé à cet endroit.*

*Il rappelle que la commune agit régulièrement pour la protection de l'environnement, et cite comme exemple le travail réalisé pour préserver les arbres et en planter de nouveaux.*

*S'en sont suivies des discussions entre membres de l'opposition disant que rien n'était fait pour les jeunes, que le terrain choisi n'était pas adéquat....*

*JP FRANC a mis fin aux remarques en précisant qu'un budget important était consacré à l'enfance.*

*Il fait remarquer que dans le cadre du ROB, les 2 millions d'euros d'excédents serviront à financer de nombreux projets comme la réfection de la Mairie et des voiries...*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40

Signatures du Maire et du secrétaire